

Covid 19, ehpad, résidents, proches, un appel au dialogue

Septembre 2020

Pr Roger GIL

Directeur de l'Espace de Réflexion Ethique Nouvelle-Aquitaine

Qu'on le veuille ou non la situation humaine dans les ehpad en cette deuxième quinzaine de septembre est inquiétante. Certes sur le plan sanitaire avec la résurgence de foyers infectieux (clusters), mais aussi et surtout sur le plan humain. L'administration des ehpad souffre de l'incompréhension des familles qui après avoir péniblement émergé du confinement et retrouvé le droit de faire quelques visites espacées, limitées, contrôlées voient se profiler avec l'ascension du nombre de nouveaux cas, le spectre de nouvelles mesures restrictives, certaines mises en place avec précipitation.

Il faut que le climat soit tendu pour que, d'une manière jusque-là inédite, un rassemblement¹ de familles de résidents ait été organisé devant le ministère de la Santé : les manifestants ont déposé un cercueil symbolisant les résidents décédés des suites de la privation de leurs liens familiaux qui éteint leur désir de vivre². Les familles réclament une meilleure concertation entre la direction et les proches dans la mise en œuvre des mesures sanitaires et notamment dans l'organisation et la fréquence des visites. Les familles demandent aussi que des ressources humaines supplémentaires soient affectées aux ehpad. Il est vrai que le climat actuel est bien celui d'une détérioration des relations entre les familles et les équipes de direction voire même les équipes de soins des ehpad, dans un climat d'incompréhension : la souffrance des familles peut alors s'exprimer par des paroles blessantes³.

Cette situation appelle à une décentration de soi et à un dialogue. Les directions d'ehpad peuvent évoquer leur responsabilité à l'égard de l'état sanitaire de leurs établissements. Cela ne veut pas dire qu'elles ne soient pas conscientes des souffrances que les mesures d'isolement peuvent infliger à certains résidents. Et des injonctions tombent ! Les équipes de soins sont surmenées et épuisées. Les familles ne comprennent pas que leurs proches soient abandonnées à la solitude qui menace leur santé et leur vie autant et parfois plus que le Covid. Des personnes âgées, privées par exemple de soins de pédicure pendant toute la durée de confinement, ont vu l'état de leurs pieds arthrosiques, déformés, souffrant de leurs ongles incarnés, et sont passées de la station debout au fauteuil roulant. Quant aux résidents, certains bénéficiant de l'ensemble de leurs ressources cognitives se sont adaptés au confinement. Mais combien d'autres atteints de maladie d'Alzheimer sont devenus dépressifs, apathiques, anorexiques, grabataires jusqu'à en mourir !

¹ Organisé à l'initiative de l'Association Nationale des Familles de Victimes du Covid-19 en EHPAD (FAVICOID).

² P. Tremblay, B Magnier. Contre l'isolement en Ehpad, un cercueil déposé devant le ministère de la Santé <https://fr.news.yahoo.com/contre-lisolement-en-ehpad-un-cercueil-depose-devant-le-ministere-de-la-sante-123128019.html?>

Pierre Tremblay, Bénédicte Magnier
[Le HuffPost](#) 16 septembre 2020

³ Emma Dekkiche. La Covid en EHPAD rend l'équation entre résidents, soignants et familles impossible – BLOG ; 14 septembre 2020 ; https://www.huffingtonpost.fr/entry/la-covid-en-ehpad-rend-lequation-entre-residents-soignants-et-familles-impossible-blog_fr_5f5f7234c5b62874bc1fc651

Il faudra réfléchir très vite au modèle même et au statut des ehpad. Les familles ne se résignent à cette éventualité que quand elles sont épuisées, ce qui n'ôte pas leur culpabilisation. Comment ne pas comprendre qu'elles sont torturées quand leur père, leur mère, leur compagnon, leur compagne leur sont confisqués par le confinement et qu'elles les sentent aller à la dérive sans pouvoir les secourir ! La chambre d'ehpad, lieu de vie et de lieu de soins, est-elle ou non un lieu privé où il convient, qui que l'on soit, non d'y faire intrusion mais d'y être admis ? Même si les ehpad se défendent d'être des lieux de privation de liberté⁴, la dépendance des résidents limite « naturellement » leur liberté d'aller et venir, ce qui a été amplifié par les mesures sécuritaires.

Quelles pourraient être les bases d'un nouveau dialogue ? Il faudrait sans doute une incitation du pouvoir politique sanitaire à se préoccuper non seulement de la dimension éthique verticale de ses décisions (prises certes au nom du Bien public) mais de leur application au plus concret des vies quotidiennes. Il s'agirait alors d'articuler non plus des injonctions mais des recommandations avec les acteurs de terrain, guidés par un souci et une méthodologie éthiques rassemblant les responsables d'établissements avec les soignants (et les médecins coordonnateurs), les familles, les bénévoles⁵ trop marginalisés. L'éthique, cet exercice de discernement, inviterait à tenter le compromis acceptable entre sécurité et humanité, interpellé par une seule visée : Comment faire pour bien faire ? Si les autorités incitaient à décliner des recommandations en les adaptant aux réalités des vies quotidiennes, les prescriptions cesseraient d'être ces ombrelles déployées par peur du juge. Quel est en effet le sens dans une République adulte d'une décision centralisée (fut-ce au niveau de l'Etat, d'une préfecture, d'un groupe d'établissements) imposant aveuglément de limiter POUR TOUS LES RESIDENTS les visites des proches à trois ou à deux par semaine ? Qui peut dire qu'une telle mesure est scientifiquement fondée pour réduire l'épidémie ? Est-il admissible qu'une injonction dans une démocratie puisse tolérer qu'une telle décision livre des résidents à l'apathie, à la dépression, à l'anorexie. La règle générale doit toujours être confrontée à ce qui la justifie et la dépasse : cela peut s'appeler l'équité ou l'éthique de la personne. Et une éthique de la personne, impose humainement de tenir compte des besoins de chaque famille, de chaque résident. Certains résidents, disposant de toutes leurs ressources cognitives,

⁴ On se souvient de l'émoi provoqué par Jean-Marc Delarue quand il avait souhaité que les ehpad(s) relèvent du Contrôle général des lieux de privation de liberté. Certes il ne s'agit pas en droit (*de jure*) de lieux de privation de liberté, mais avait-il déclaré au Journal La Croix :

: « N'en restons pas à une vision purement juridique des choses. Certes, aucune décision administrative n'oblige ces personnes à entrer en établissement, elles y viennent donc a priori de leur plein gré. En cela, je vous accorde qu'il ne s'agit pas des lieux privatifs de liberté. Mais, dans les faits, les personnes âgées ne demandent qu'une chose : pouvoir rentrer chez elles, et on leur répond que c'est impossible... Si les EHPAD ne sont pas des lieux de contrainte, ce sont en tout cas des lieux dont on ne sort pas. Or, j'estime que ma mission ne se limite pas au contrôle des seuls lieux de privation de liberté mais doit s'étendre aux lieux où les personnes sont concrètement privées de liberté. La loi nous oblige à contrôler les conditions de prise en charge des personnes pour s'assurer du respect de leurs droits fondamentaux ».

Quels types de maltraitance soupçonnez-vous au sein de ces établissements ?

JMD : « Je sais que la très grande majorité du personnel y est dévouée et qu'elle fait preuve d'une patience dont nous ne serions pas tous capables. Mais je sais aussi que certaines dérives y sont constatées. C'est dû, en partie, au manque de formation du personnel, à la difficulté de sa tâche, etc. Les gestes à accomplir sont souvent répétitifs, pas toujours gratifiants. Il est par ailleurs souvent difficile d'engager un dialogue avec certaines personnes très âgées. Tout cela explique sans doute les dérives, parfois très graves, recensées dans ces établissements. Je ne blâme personne, je dis simplement que telles dérives ne doivent pas voir le jour et qu'un contrôle comme le nôtre pourrait en limiter le nombre ». Voir Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Rapport d'activité 2012 https://www.cglpl.fr/wp-content/uploads/2014/04/CGLPL_rapport-2012_version-WEB.pdf et interview de JM Delarue: « Le risque de maltraitance existe dans les maisons de retraite », recueilli par Marie Boëton, le 25/02/ 2013.

⁵ Et en particulier les bénévoles formés de France Alzheimer

pourraient accepter de n'avoir qu'une visite par semaine. D'autres, plus vulnérables, menacés dans leur santé, pourront alors avoir davantage de visites. L'équité n'est pas l'observance passive et tatillonne et mécanique des lois et des règles : elle est leur intelligence. Le siècle des Lumières avait rêvé de sortir l'être humain de sa minorité pour le faire accéder à l'âge adulte. Encore faut-il, comme le disait Kant, en avoir le courage⁶.

⁶ Kant E. Réponse à la question/ Qu'est-ce que les Lumières ? In La philosophie de l'Histoire, Aubier, 1947